

COMMUNE DE VAREILLES

CARTE COMMUNALE

DOCUMENT GRAPHIQUE

Echelle: 1/2 000

Vo pour l'emplacement
1/4 de hectare
approuvé par le 298^e
le cadre communal



C Perimètre constructible

N Secteur non constructible

Ne sont admis que :

- les agglomérations, les fermes ou les installations des corps ruraux à caractère agricole ;
- les constructions nécessaires à l'exploitation agricole ;
- les constructions nécessaires à l'agriculture ou forestière ;
- les constructions nécessaires à l'exploitation forestière ;
- les constructions nécessaires à l'exploitation agricole ;
- les constructions nécessaires à l'exploitation forestière ;
- les constructions nécessaires à l'exploitation agricole ;
- les constructions nécessaires à l'exploitation forestière ;

Source fondée par : - l'ordonnance des parcelles cadastrales (ventes communales) et parcelles cadastrales (ventes par la commune).



Direction Départementale de l'Équipement Rural
14, rue de la République, 42100
E-mail: dder@dder.prd.fr

Préparé le 05 novembre 2010

